

AVIS PUBLIC**Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage
numéro 1642 de la Ville de Brossard**

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 18 novembre 2014, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature des dérogations demandées
Adresse : 3550, rue Berne Lot : 2 374 884 Zone : B28H Dossier : 610-L-14-032	– Régulariser l'espace libre avant à 4,20 mètres au lieu de 6 mètres prescrit
Adresse : 680, rue Venise Lot : 4 535 232 Zone : V05H Dossier : 610-L-14-028	– Régulariser la superficie de la remise à 19 mètres carrés au lieu du 18 mètres carrés tel qu'exigé ainsi que la construction d'un kiosque attenant à la remise au lieu de 2 mètres de distance requis entre les deux bâtiments accessoires.
Adresse : 5600-5602-5606, ave Auteuil Lot : 2 375 380, 2 028 032, 2 375 381, 2 028 274 et 2 028 275 Zone : A08C Dossier : 610-L-14-033	– Régulariser l'espace libre avant de 2,75 mètres au lieu de 6 mètres, l'espace libre latérale gauche de 2,65 mètres au lieu de 3,5 mètres
Adresse : 5825, rue Alphonse Lot : 2 026 146 Zone : A10H Dossier : 610-L-14-034	– Régulariser l'espace libre latéral du garage à 0,90 mètre au lieu de 1,2 mètre prescrit et la superficie du garage à 102 mètres carrés au lieu de 50 mètres carrés prescrit

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 22 octobre 2014.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 18 novembre 2014 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 29^e jour du mois d'octobre 2014.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.